

Robert Marjolin, Le travail d'une vie. Mémoires (1911-1986)

Légende: Dans ses Mémoires, Robert Marjolin, ancien vice-président de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, décrit les positions défendues en 1956-1957 par la délégation française lors des négociations au château de Val Duchesse.

Source: MARJOLIN, Robert. Le travail d'une vie, Mémoires (1911-1986). Paris: Robert Laffont, 1986. 445 p. ISBN 2-221-01241-0. (Notre époque). p. 296-300.

Copyright: (c) Robert Laffont

Tous droits des auteurs des oeuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des oeuvres autre que la consultation dans le cercle familial et/ou privé et la publication dans un but rigoureusement scientifique sont interdites.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/robert_marjolin_le_travail_d_une_vie_memoires_1911_1986-fr-6f1127f5-2eee-4634-8302-d960d837226c.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Robert Marjolin, *Le travail d'une vie. Mémoires (1911-1986)*

[...]

La négociation fut menée à Bruxelles tambour battant. L'équipe française, que j'avais choisie et qui était composée de fonctionnaires acquis à l'idée du Marché commun, travailla du commencement à la fin dans un accord parfait. Une véritable amitié, faite du dévouement de tous à la cause commune, se noua entre ses membres. Je dois une grande reconnaissance à un haut fonctionnaire aujourd'hui disparu, Jacques Donnedieu de Vabres. Sa grande intelligence, sa formation juridique approfondie, l'activité qu'il déploya sans relâche contribuèrent beaucoup au succès de l'entreprise. L'équipe comprenait également Jean-François Deniau, qui joua un rôle actif dans la négociation et devint ensuite, à un très jeune âge pour un tel poste, directeur, puis directeur général dans les services de la Commission, en attendant de faire en France une brillante carrière politique. Enfin je ne saurais ici omettre le nom de Pierre Uri, qui ne faisait pas partie de la délégation française, mais qui, en tant que bras droit de Spaak, occupa, grâce à son imagination constructive, une place essentielle dans la négociation en proposant, à plusieurs reprises, des formules permettant de sortir de la difficulté.

J'ai dit précédemment que tous les pays participant à la négociation étaient acquis par avance à l'idée du Marché commun, sauf la France. Le problème était donc de trouver, sur les points sensibles, des formules qui assurent les Français sans trop inquiéter nos partenaires. A partir d'un certain moment, une véritable complicité s'établit à Bruxelles entre la délégation française et les autres pour découvrir ces formules. Je me rappelle certains dîners où Français, Belges, Hollandais et Allemands, nous nous disions, avec franchise, ce qui était acceptable pour les uns et pour les autres. Je crois que c'est au cours d'un de ces dîners que, dans une conversation avec Robert Rothschild et Étienne Davignon, qui occupaient tous deux des positions importantes dans l'administration belge, je suggérais l'idée d'un texte, qui contribuerait à apaiser les craintes françaises. Ce fut l'origine du « Protocole relatif à certaines dispositions intéressant la France », qui fut annexé au traité.

[...]

La question des institutions ne présenta pas les difficultés que l'on pouvait craindre, ou plutôt ces difficultés furent remises à plus tard. Les négociateurs surent éviter des notions telles que « supranationalité », ou des appellations ambitieuses, telles que « Haute Autorité ». Il était nécessaire de ne pas évoquer les souvenirs fâcheux de la CED. L'on eût la sagesse de définir d'une façon concrète et simple les pouvoirs respectifs de la Commission et du Conseil des ministres, de façon à ne pas mobiliser l'hostilité de tous ceux qui s'étaient opposés en 1950-1954 aux premiers efforts pour construire l'Europe.

[...]